

République Française
Département
Cher

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de LIMEUX
séance du 14/03/2022

L' an 2022 et le 14 Mars à 18 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,centre socioculturel sous la présidence de YVON Julien Maire

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, GRESSETTE Romain, PILORGET Franck, RAYMOND Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KUBLER Sylvia à Mme MOREL Angélique, M. ROTINAT Julien à M. YVON Julien

Excusé(s) : Mme DELAGE Elodie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 8

Date de la convocation : 07/03/2022

Date d'affichage : 07/03/2022

Secrétaire de séance : Mme MOREL Angélique

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1) Le compte administratif 2021 de la commune présenté par Mme MOREL Angélique, 1ère Adjointe, adopté à l'unanimité se résume ainsi, en résultats cumulés :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 109 670.89 €
Recettes : 381 766.79 €

INVESTISSEMENT : Dépenses : 96 560.41 €
Recettes : 83 444.75 €

2) Le Conseil Municipal a constaté concordance entre les résultats du Compte de Gestion du Trésorier et le Compte Administratif de la commune. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3) Affectation du résultat d'exploitation : le Conseil, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, constatant les résultats ci-dessous présentés :

INVESTISSEMENT

Recettes	83 444.75 €
Dépenses	57 141.67 €
Solde d'exécution	26 303.08 €
Déficit reporté	39 418.74 €
Besoin de financement	13 115.66 €

FONCTIONNEMENT

Recettes	136 865.36 €
Dépenses	109 670.89 €
Solde d'exécution	27 194.47 €
Excédent reporté	244 901.43 €
Excédent de fonctionnement	272 095.90 €

Décide l'affectation du résultat comme suit :

- Au besoin de financement de la section d'investissement (R 1068) : : 13 115.66 €
- Reliquat à reprendre au budget 2022 au compte R 002 : (excédent) : 258 980.24 €

4) Création poste de rédacteur territorial :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint administratif principal 2ème classe, a été inscrit sur la liste d'aptitude concours de rédacteur territorial par décision du Président du Centre de Gestion d'Indre et Loire en date du 28 janvier 2022.

Afin de nommer l'agent à ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur territorial à temps non complet, soit 17/35ème.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide la création du poste de rédacteur territorial à compter du 1er mai 2022 après accomplissement des mesures de publicité, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- décide de modifier ainsi le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S)° ASSOCIÉ(S)	CATÉGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de Mairie	Rédacteur territorial	B	0	1	TNC 17/35è
	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	1	1	TNC 17/35è
SERVICE TECHNIQUE					
Agent Polyvalent	Adjoint technique	C	1	1	TNC 20/35è

5) Convention de délégation des missions liées à l'utilisation du site emploi territorial (SET) :

Le Site Emploi Territorial (SET), service en ligne sur internet, permet aux collectivités de saisir elles-mêmes leurs Déclarations de créations et de Vacances d'Emploi (DVE) et leurs nominations. Vu la complexité d'utilisation de ce service, le CDG 18 propose aux collectivités qui le souhaitent, de gérer leurs déclarations d'emploi et de leurs nominations moyennant une facturation à l'acte (20.00€).

Pour assurer ces missions, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à la convention de délégation des missions liées à l'utilisation du SET proposée par le CDG 18 et d'autoriser le Maire à conclure et à signer la convention type à partir de laquelle la saisie des DVE sera faite par le CDG 18 à titre onéreux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à ce service et autorise monsieur le Maire à signer la convention.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril prochain. Le bureau de vote se tiendra au Centre Socioculturel.
- Adressage : le dossier se finalise, nous sommes en attente de l'intervention de l'entreprise "Signalétique Vendomoise" pour l'installation des plaques de rues. La poste distribuera ensuite aux administrés leur numéro de maison accompagné de leur attestation d'adressage.
- Festivités : Pâques des enfants de 0 à 10 ans, fête organisée le 09/04/2022 à 10h00 au Centre Socioculturel : atelier, goûter et chasse aux oeufs (12 enfants sont inscrits à ce jour)
- Repas des anciens : il se déroulera le samedi 23 avril au Firmament à Quincy.
- Fibre : Les travaux avancent, l'ouverture de la commercialisation est prévue fin mai. Une réunion publique est programmée le mercredi 4 mai 2022 à 17h30 à Massay.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire propose de rédiger une note aux administrés pour rappel de certaines informations et règles aux administrés. (déchetterie, urbanisme...)
- Monsieur Raymond interpelle le conseil municipal sur l'urgence du désert médical et demande pourquoi la Communauté de Communes ne s'interroge pas à ce sujet.

La séance est levée à 20h15.